

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 15 FEVRIER 2011

Convocations du 09/02/2011

Présents : Mmes MM. Robert TARDY ; Marc VERNAY ; Henri BENIERE ; Annie LAGNIET ; Bernadette CHAIZE ; Julien TARDY ; Isabelle VERNAY ; Bernard VILLEMAGNE

Absents : Guy Planforêt excusé, Philippe Lagniet représenté par Annie Lagniet

Secrétaire : Julien TARDY

Compte-rendu de la séance précédente :

Approuvé à l'unanimité

Présentation du projet de la Charte du Pilat :

Présentation de l'avant projet de Charte du Parc pour la période 2013/2025, par Odile PROUST (Commission économie du Parc), Michel JABRIN (Chargé de mission) et Peggy LE NIZERHY (Directrice adjointe du Parc). A ce stade, la commune peut faire des réserves.

5 axes :

- 1 - gestion maîtrisée des espaces et des ressources
- 2 - des modes de vie plus sobres et plus solidaires
- 3 - des modes de production durable en lien avec la consommation locale
- 4 - un Parc, acteur du territoire régional et au-delà
- 5 - une mobilisation de tous les citoyens pour changer d'ère

Les étapes à venir sont les suivantes :

- enquête publique pour juillet 2011
- délibération de chaque collectivité au printemps 2012
- délibération finale à l'automne 2012
- renouvellement le 21/02/2013 au moment de la fin de la charte existante

Dossier de mise en compatibilité du POS :

Considérant que le Conseil municipal doit émettre un avis après examen du dossier de mise en compatibilité du POS qui comporte modification du règlement de la zone NAL, du rapport et des conclusions du Commissaire enquêteur, du procès-verbal de la réunion d'examen conjoint du 1^{er} juin 2010 ; Considérant que toutes les questions ne sont pas résolues ; le Conseil municipal émet à l'unanimité un avis défavorable sur l'ensemble du dossier.

Arrêté du projet de Programme Local de l'Habitat :

Conformément aux dispositions du Code de la Construction et de l'Habitation, le Plan Local de l'Habitat (PLH) est un outil de programmation qui permet d'articuler sur un territoire donné les politiques d'aménagement et d'habitat ; Il définit pour une durée déterminée (6 ans), les objectifs et les principes d'une politique visant à répondre aux besoins en logement et à favoriser la mixité sociale en assurant une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logements ; Le PLH comprend trois documents : le diagnostic, le document d'orientation et le programme d'actions

Après avoir pris connaissance du projet de PLH arrêté par la Communauté de Communes des Monts du Pilat (15 habitations pourront être réalisées sur la commune sur une surface de 9800 M² pour 6 ans), le Conseil Municipal émet à l'unanimité un avis favorable.

Règlement du cimetière :

Un espace cinéraire ayant été créé à l'intérieur du cimetière, il y a lieu de se doter d'un nouveau règlement. Approbation à l'unanimité du projet de règlement du cimetière proposé par la commission voirie, qui précise les mesures nécessaires pour assurer le bon ordre, la décence, la sécurité, la salubrité et la tranquillité publique et rappelle la réglementation funéraire.

Convention de numérisation des données parcellaires :

Approbation du projet de convention entre la commune du BESSAT et la Direction Départementale des Territoires de la Loire de mise à disposition de la base de données BD Parcellaire de l'IGN pour la numérisation du PLU de la commune

Décision modificative n°2 – Eau Assainissement :

Vu l'insuffisance de crédits affectés à certains articles pour l'exercice 2010, décide d'opérer dans la section d'investissement les virements de crédits suivants:

DEPENSES

C/041 - 2315 : Immobilisations en cours : + 5 200,00

RECETTES

C/041 - 203 : Frais d'étude : + 5 200,00

Compte-rendu des commissions :

Vie locale :

- La journée Pilat Propre est programmée le samedi 21 mai 2011. Les associations, l'école et les administrés seront sollicités.
- Désignation des délégués chargés de représenter la commune au sein du R.A.M (relais d'assistantes maternelles)

Titulaire : Annie Lagniet

Suppléant : Bernadette Chaize

Divers :

- Le cahier des charges du COCA est à compléter avec les projets d'eau et d'assainissement.
- Réfléchir à un renouvellement du panneau d'affichage au centre du village
- Contacter Claude Charreyron pour mettre en lien les sites internet de la commune avec ceux de la Communauté de Communes et du parc du Pilat.

La séance est levée à 23 heures 30

Prochaine réunion : Mardi 29 mars à 20 heures

Affiché le 22 février 2011

Le Maire.

Robert TARDY